

Le Tarn renâcle devant les boues

25 mars 2013 / Collectif Pur Burg 81



Les stations d'épuration des eaux produisent des milliers de tonnes de boues. Que faire de celles-ci ? Du compost dans des usines ? Mais dans le Tarn, les habitants refusent les « *boues non normées* », polluées, qui seraient répandus sur les champs.

Dans un petit coin du Tarn, au cœur des Monts d'Alban, une vingtaine d'habitations sont dispersées en hameaux : des agriculteurs, dont certains possèdent des labels de qualité, une ferme pédagogique, une poignée d'amoureux de ce lieu paisible. Arrive la société SEDE Environnement, une filiale de Véolia, qui projette d'y installer une unité de traitement des boues issues des stations d'épuration pour en faire du compost.

Le projet a déjà reçu un avis favorable de la préfecture mais reste encore soumis aux conclusions d'un enquêteur public qui écoutera tous les avis jusqu'au 4 avril à la mairie de Paulinet. Le dossier préparé par SEDE garantit qu'aucune nuisance ne sera causée au site et que quatre emplois seront créés. Sauf que....

Sauf qu'il s'agit de 20 000 tonnes de boues transportées et traitées par an, que 20% de la production dite "*non normée*" (trop polluée pour être commercialisée) sera étendue sur les 405 hectares, polluant les terres et les rivières... (Rappelons que les boues en question recèlent une forte teneur en métaux lourds, pesticides, dioxines, résidus médicamenteux, etc., qu'aucun traitement ne permet actuellement d'éliminer. Nous sommes très loin du compost familial fait au fond du jardin !)

Ce projet induit :

- ▶ La dissémination de particules pathogènes et cancérigènes dans l'air et sur des kilomètres.
- ▶ La pollution des réserves d'eau (le barrage de Razisse alimente en eau 400 000 habitants) par infiltration, par épandage et son pillage (10 000 m³ consommés par an).
- ▶ Des odeurs pestilentielles, un bruit constant d'engins, des allers et retours de camions malodorants et de chargeurs.
- ▶ L'intoxication et la dévalorisation des terres et des troupeaux.
- ▶ La ruine de la notoriété de produits agricoles de qualité.
- ▶ La mort de toute attractivité touristique (tourisme vert, pêche, chasse, randonnées).

Il faut savoir que cette société SEDE cherche désespérément des lieux où s'implanter et s'est déjà vu refuser des projets semblables dans nombre de communes à travers la France

Le collectif "*Pur Burg 81*" vient de se constituer pour s'opposer au projet, pour sauver la région et son potentiel agricole et touristique.

Je joins à cet article une lettre que j'ai envoyée à l'enquêteur qui se tiendra à la mairie de Paulinet. Vous pouvez la personnaliser et l'envoyer à votre tour pour soutenir le collectif Pur Burg. Sans l'appui de nombreuses personnes extérieures au Tarn, il est à craindre que les quelques habitants du cru ne fassent le poids face au géant Véolia !

.....

*M. JEANNE, Commissaire Enquêteur,
Mairie de Paulinet, 81 250 PAULINET*

Monsieur,

Après avoir lu attentivement l'arrêté préfectoral du 05 février portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de la Société SEDE Environnement, puis le rapport de la DREAL en date du 25.01.2013 signé Thierry Galibert, directeur adjoint, et enfin, écouté les craintes des riverains et défenseurs de la nature, je me permets de vous communiquer les réflexions suivantes :

Le rapport DREAL qui donne, in fine, un avis favorable à l'installation d'une usine de compostage sur le site de l'ancienne mine du Burg est à l'évidence le fruit d'une étude faite par l'entreprise demanderesse elle-même. On peut sans peine imaginer que cette entreprise étant juge et partie, elle n'a pu faire preuve d'une grande objectivité.

Le directeur adjoint reconnaît d'ailleurs, à de nombreuses reprises, qu'il est « assez sommaire... », « qu'il reste à démontrer que... », « qu'il n'y a pas d'évaluation des incidences Natura 2000... », « que certains risques restent à identifier... », « que les risques résiduels sont acceptables (bien que non identifiés !)... », « Le contexte géologique régional ne présente pas de légende, d'où une difficulté de compréhension... », etc.

On peut s'étonner de la façon cavalière dont ont été traités certains points fondamentaux. Je prends pour seul exemple l'épandage des boues non normées sur des hectares de terres agricoles des environs. Tout le monde sait que ces boues (mêmes normées) recèlent quantités

de produits reconnus nocifs (HPA, ou hydrocarbures polycycliques, les PCB ou polychlorobiphényles plus produits interdits en France depuis 1977 mais toujours présents, les résidus de pesticides et de perturbateurs endocriniens, les micro-organismes pathogènes, des métaux lourds tels que le nickel, le plomb, le mercure..., des résidus médicamenteux, etc.).

Dans l'état actuel de la recherche, nous savons calculer et contrôler le taux maximum acceptable pour la santé de l'homme mais nous n'avons aucune idée de "l'effet cocktail" d'une telle accumulation de substances à risque.

Or il est évident que ces "cocktails" vont être répandus sur des terres agricoles sous couvert de contrats signés auprès des propriétaires locaux mal informés et appâtés par quelques avantages financiers, que les vents et la pluie finiront par accumuler sur toute la région des poussières disséminées lors du transport des matières, du criblage, du stockage..., que nulle étanchéité ne pourra garantir à la longue une réelle protection des eaux de ruissellement et des eaux souterraines.

Il est à remarquer que les études faites par les diverses administrations sur les risques réels ont été au minimum rapides (voir par exemple celle de l'Agence Régionale de Santé qui a été consultée le 4 octobre 2012 et a rendu son avis le 30 du même mois. Quelle célérité !...). Que dire aussi de l'étude d'impact sur le captage de 10 000m³/an d'eau dans la retenue de Rasisse qui semble avoir été plus que négligée !

Je vous conseille de relire également le passage sur le rapport de l'ingénieur écologue soulignant la faible présence de belettes, chevreuils, lézards des murailles, crapauds communs et autres sympathiques bestioles, mais ne mentionne à aucun moment, les 21 habitations réparties en cinq hameaux, les exploitations agricoles possédant des labels de qualité, la ferme pédagogique recevant des enfants de toute la France, et autres bipèdes communs négligeables !...

Je tiens à rappeler aussi que la société SEDE a provoqué la colère des habitants de Ramonville Sainte Agne (31) à cause de l'odeur des épandages comme ceux prévus ici, la ferme opposition des habitants de Saint-Nicolas de Redon (44), de Cestas (33) , d'Auriac-Lagast (12), Le Barp (33), de Champagne sur Vingeanne (21), etc.

Partout où SEDE Environnement tente de s'implanter, des comités de défense se constituent, avant travaux pour stopper les projets, après pour s'en plaindre. SEDE Environnement aurait-il raison contre tous ? La très suspecte société SEDE (et sa maison mère Véolia) semble être persona non grata en de nombreux lieux et le discours du collectif Pur Burg 81 qui vient de se constituer mériterait toute votre attention.

Le progrès ne justifie pas toutes les excentricités et les quatre emplois prévus sur le site ne feront jamais le poids par rapport à ceux qui seront gravement mis en danger si la Préfecture persiste dans son avis favorable.

Confiant dans votre bon sens et votre objectivité, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Source : Courriel à *Reporterre* de [Pur Burg 81](#)

Lire aussi : *Le géant Véolia attaque un écologiste en diffamation*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-Tarn-renacle-devant-les-boues>